

Korian renforce le dialogue social au niveau Européen avec la signature de l'accord de mise en place du nouveau comité de société européenne



Sophie Boissard, Directrice générale du groupe Korian (au centre) et Rémi Boyer, Directeur des Ressources Humaines et de la RSE (à gauche) avec les membres du groupe spécial de négociation du comité de société européenne.

En cohérence avec le passage de Korian SA au statut de société européenne, approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 juin 2022, Korian annonce la signature de l'accord sur la constitution du nouveau comité de société européenne. Celui-ci remplacera, dès désignation de ses membres fin 2022, le comité d'entreprise européen installé en juin 2020. Afin de les assister dans les négociations, les membres groupe spécial de négociation représentant les salariés du groupe Korian ont bénéficié de l'accompagnement de la fédération européenne des services publics (EPSU) qui représente les fédérations syndicales nationales et européennes du secteur d'activités, et qui continuera à assister les membres de ce comité pendant la durée de l'accord.

A ce jour, Korian est le seul groupe de son secteur à avoir installé un comité de société européenne. Il sera composé de 20 représentants de salariés, désignés par les syndicats.¹

L'accord est le fruit d'échanges qui se sont échelonnés durant six séances de négociation, entre décembre 2021 et juin 2022. Il renforce notamment le rôle de son bureau (comité restreint) en proposant quatre réunions du bureau par an (au lieu de deux), en facilitant les cas de consultation pour les sujets ne nécessitant pas la

¹ proportionnellement aux effectifs des 6 pays membres de l'EEE dans lesquels le groupe Korian est présent



mobilisation de la plénière. Il introduit également des seuils de consultation en fonction de l'importance et de l'impact des sujets soumis, et clarifie la liste des sujets ouverts à information et à consultation. L'accord confirme enfin la présence « d'observateurs » comme les coopératives en Italie (déjà représentées dans le précédent accord) et au Royaume-Uni.

La formation des délégués est renforcée dans le nouvel accord avec, a minima, deux jours de formation par an, dans la continuité avec le précédent accord qui a permis de leur proposer une formation sur les comités européens (2020), à l'égalité Hommes / Femmes (2021) et aux enjeux environnementaux (2022).

Les réunions plénières (deux par an) permettront de poursuivre un dialogue de qualité entre les délégués et les membres de la Direction Générale sur la stratégie de développement et la politique sociale et environnementale (ESG) du Groupe.

Le comité de la société européenne de Korian poursuivra les travaux entamés par le comité précédent, qui avait notamment permis d'adopter, en novembre 2021, un premier texte européen sur la santé et sécurité au travail et la mise en œuvre de 25 mesures permettant de réduire les accidents du travail.

« Korian continue de placer la qualité du dialogue social comme une priorité de l'entreprise, dans tous les pays, et ceci à différents échelons complémentaires : au niveau de chaque établissement, aux niveaux national et européen. Cet accord apporte une impulsion supplémentaire par rapport à sa version initiale en déployant de nouvelles avancées en matière de dialogue social au niveau européen, qui s'appuient sur les bonnes pratiques de chacun de nos pays et en y renforçant la culture du dialogue social à tous les niveaux » indique Rémi Boyer, Directeur des Ressources Humaines et de la RSE du groupe Korian.

Pour Jan Willem Goudriaan, Secrétaire Général de la Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (FSESP/EPSU) : *« A noter que l'accord du groupe Korian représente une première pour une entreprise du secteur et poursuit le travail qui a été fait pour représenter les intérêts des travailleurs, y compris au sein du Conseil d'Administration de l'entreprise. Nos défis sont nombreux pour offrir des conditions de travail de qualité et des soins de qualité. »*

À propos de Korian

Korian, premier groupe européen de soin au service des personnes âgées et fragiles www.korian.com

CONTACTS PRESSE

Cyrille Lachèvre
Tél. : 06 20 42 12 08
clachevre@cylans.ovh

Pascal Jentsch
VP International communications
Tél. : 07 65 18 58 55
pascal.jentsch-ext@korian.com

Marjorie Castoriadis
Responsable relations médias
Tél. : 07 63 59 88 81
marjorie.castoriadis@korian.fr